مؤسسة محمد السادس لحماية البيئة

FONDATION MOHAMMED VI
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

www.fm6e.org

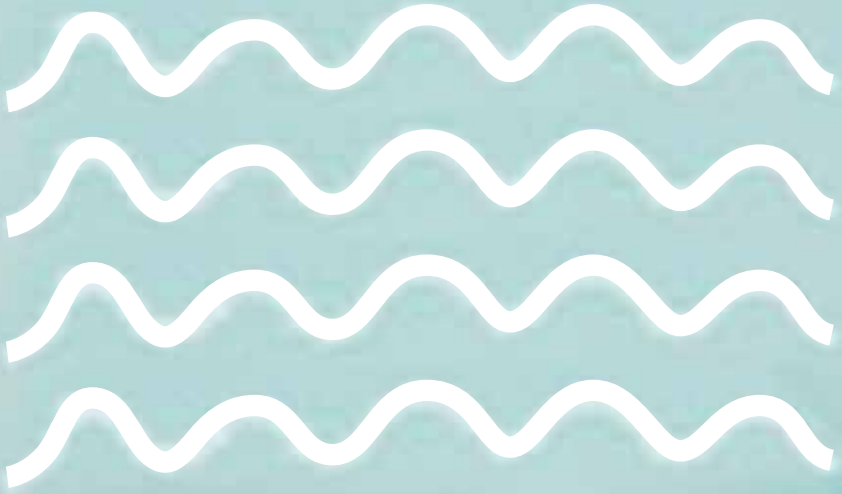

Faisons sourire nos plages !

Plages Propres 2016

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION 5
2. GOUVERNANCE 7
3. LABÉLISATION DES PLAGES 8
4. PARTENARIATS ET GESTION 10
5. CRITÈRES DE QUALIFICATION DES PLAGES : 12
6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 16
7. TROPHÉES LALLA HASNAA LITTORAL DURABLE 17

15

INTRODUCTION

Le succès continu que connait le programme Plages Propres depuis son lancement en 1999 par **Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnna**, Présidente de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement invite à l'étendre chaque année à un nombre croissant de plages.

En dépit des importants acquis de ce programme, il est apparu impératif que les actions engagées par la Fondation et ses partenaires s'inscrivent dans une vision de développement durable du littoral.

Aussi la Fondation a-t-elle engagé en 2012 une réflexion pour une stratégie permettant de pérenniser cette action en faveur des plages et de l'intégrer dans la sauvegarde globale du littoral.

Le programme Plages Propres s'inscrit aujourd'hui dans une vision plus globale de protection du littoral national, de réformes institutionnelles et juridiques conférant aux collectivités territoriales des responsabilités à la fois en matière de développement économique et social, mais également en matière de gestion durable du territoire.

La Fondation elle-même a élargi le champ de son intervention au delà du programme « Plages Propres » et du label « Pavillon Bleu ». Son action pour le littoral inclut également la zone spéciale de développement de Tanger Méditerranée, la dépollution et l'aménagement de la lagune de Marchica, l'accompagnement du projet de développement durable de la baie d'Oued Eddahab.

Le programme Plages Propres a été évalué en 2012 par la Fondation, pour mieux le replacer dans la vision globale du littoral. La nécessité de renforcer les compétences des acteurs locaux en matière de gestion des plages est rapidement apparue. Elle passe par la production d'outils de planification, d'exécution et de gestion répondant à leurs besoins et à leurs contraintes. Pour mettre en place ces outils, une autre étude sur « la gestion durable des plages et du littoral dans le cadre du programme Plages Propres » a été lancée en 2014 par la Fondation, en partenariat avec la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).

En 2016, la Fondation s'est mobilisée pour doter les communes littorales de ces outils de gestion des plages dont elles ont la charge. Ainsi, en plus des Plans d'Utilisation et de Gestion des Plages développés par le Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique, et exigés pour chaque plage à partir de 2015, un Manuel d'Aménagement et de Gestion des Plages a été élaboré.

La Fondation a formé les responsables techniques des wilayas, préfectures, et communes littorales à l'utilisation de ce manuel, ainsi qu'aux aspects réglementaires de la gestion du littoral. Les ateliers de sensibilisation, d'information et de formation ont eu lieu dans les régions, en partenariat avec la DGCL.

Ce processus de renforcement des compétences devrait permettre, à terme, aux collectivités territoriales de mieux préserver et valoriser leurs plages, et de profiter par la suite des retombées économiques et sociales de leurs investissements.

Le Programme « Plages Propres » : un Modèle d'organisation et de gestion des plages

L'évolution du contexte institutionnel et juridique du Royaume d'une part, avec la nouvelle norme de la surveillance de la qualité des eaux de baignade NM 03 7 199, plus stricte, et la loi 81-12 sur le littoral, l'amélioration de la propreté, de la sécurité, la nécessité de préserver les investissements réalisés sur des plages de plus en plus fréquentées d'autre part, demandent une gestion de plus en plus efficace des plages et arrière-plages.

GOUVERNANCE

Le programme Plages Propres propose une gouvernance, un modèle d'organisation et de gestion des plages.
Elle se fonde sur :

Le programme Plages Propres propose une gouvernance, un modèle d'organisation et de gestion des plages. Elle se fonde sur :

- un outil de gestion, le « Manuel de gestion durable » des plages qui détaille les différentes étapes de préparation et de gestion d'une saison estivale : Planification, exécution, suivi, bilan et action corrective;
- une formation des acteurs locaux à l'utilisation des outils proposés dans le manuel;
- La sensibilisation des acteurs locaux à:
  - La durabilité des aménagements d'une plage;
  - la catégorisation des plages en fonction des activités qui y sont menées;
  - la préservation des plages tout en permettant une valorisation économique de celles-ci;
  - les aspects institutionnels et juridiques de la gestion des plages ;
  - la norme de qualité des eaux de baignade
- La sensibilisation et l'éducation à l'environnement des estivants, avec un recueil de sensibilisation et d'éducation au développement durable pour les opérateurs.

89
PLAGES AU PROGRAMME 2016

82
PROFILS DE PLAGES ONT ÉTÉ RÉALISÉS À FIN 2016

LABÉLISATION DES PLAGES ET PORTS DE PLAISANCE

22 plages ont arboré le Pavillon bleu pour la saison d'été 2016. Elles offrent aux estivants, des plages aux meilleurs standards internationaux. (voir carte ci-contre)

VERS LA LABÉLISATION « PAVILLON BLEU » DES PORTS ET MARINAS

Le label « Pavillon Bleu a connu le même succès que le programme Plages Propres. Décerné pour la première fois à deux sites en 2005, il a flotté cet été sur 22 plages ou portions de plages en 2016.

Après dix ans d'expérience de gestion de ce label, la Fondation a décidé en 2014 de l'élargir aux marinas et ports de plaisance. Ils doivent répondre à des critères stricts dans quatre catégories : la qualité de l'eau, la gestion environnementale, l'éducation et l'information environnementales, les règles de santé et de sécurité.

Dans une marina ou port de plaisance labellisé « Pavillon Bleu », la protection de l'environnement et du milieu marin contre toutes sortes de pollution est une priorité. Les plaisanciers y disposent d'aires de carénages sans rejets dans le milieu naturel, de systèmes de récupération des eaux usées de leurs bateaux, et aussi de zones de récupération des déchets spéciaux.

Pour élargir le label « Pavillon Bleu » aux marinas et ports de plaisance, la Fondation a suivi la procédure instaurée par la Fondation internationale pour l'Education à l'Environnement (FEE) qui gère ce label dans le monde. Elle a développé les trois actions suivantes :

- En juin 2014, une première réunion d'information des gestionnaires des marinas sur le label « Pavillon bleu » et de manifestation d'intérêt à cette labélisation a été organisée par la Fondation. Au cours de cette réunion, les gestionnaires des marinas ont manifesté leur adhésion à ce processus de labélisation qui présente une opportunité de mise en œuvre d'une politique environnementale et un atout pour l'amélioration de l'attractivité de différents sites.
- Du 20 au 27 avril 2015, la Fondation, accompagnée d'un expert en Marinas et ports de plaisance « Pavillon Bleu », mandaté par l'Association Espagnole ADEAC – FEE Espagne, a organisé une visite d'étude dans quatre marinas du Royaume, celles du Bouregreg, de Saidia, de Marchica et d'Agadir. Cette visite d'étude avait pour objectif d'établir l'état de conformité de ces sites aux critères de labélisation « Pavillon Bleu », et de dégager les actions à mettre en œuvre pour s'y conformer. Une opération pilote de labélisation a été lancé en 2016.
- Du 4 au 7 avril 2016, une mission de benchmark a été organisée pour les responsables des Marinas de Bouregreg, Marchica et Saidia par la Fondation, toujours en collaboration avec l'Association Espagnole ADEAC-FEE Espagne. Elle a visité sept marinas et ports de plaisance du sud de l'Espagne labellisés « Pavillon Bleu » pour s'informer des actions mises en place pour se conformer aux critères du label « Pavillon bleu ». Un grand intérêt a été accordé à la gestion des déchets dangereux (liquide et solides) : tri, stockage, évacuation et traitement. A la fin de ces visites un rapport-guide de labélisation des marinas et ports de plaisance a été élaboré.

22
PLAGES LABÉLISÉES PAVILLON BLEU

PARTENARIATS ET GESTION

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE PARTENARIATS « PLAGES PROPRES »

Les conventions de partenariats relatives aux plages de Bouznika-ONEE électricité, Oum Labouir-ONEE eau, Mousafi-ONEE eau, Likhira-ONEE eau, Mireleft-Akwa Groupe, Ras Rmel-Crédit Agricole, Saidia Med Ouest-Société de Développement de Saidia, arrivées à terme en 2015, ont toutes été renouvelles. La Société de Développement de Saidia en a profité pour parrainer une autre plage : Saidia Med Est.

GÉNÉRALISATION PROGRESSIVE DU PROGRAMME « PLAGES PROPRES »

La plage de Stehat dans la province de Chefchaouen a intégré le programme « Plages Propres » 2016, sans partenaire économique. En 2016, 16 plages participant au programme n'étaient pas parrainées par un partenaire économique.

CONTRÔLES ET INSPECTIONS DES PLAGES:

Les 89 plages du programme « Plages propres » ont fait l'objet de visites inopinées du comité national des Plages propres pendant les mois de juillet, août et septembre 2016. Des fiches techniques dressent pour chacune de ces plages un état des lieux sur une large batterie de critères.

Les associations SPANA, AESVT section Mohammedia, Association pour l'Éducation et la Culture section Essaouira, Association des Protecteurs de l'Environnement de Safi ont inspecté 19 plages sur les 89 du programme.

RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION ET INSTAURATION D'UNE PROCÉDURE D'AUTO-ÉVALUATION

Pour mieux planifier la saison estivale, la convention de partenariat « Plage Propre » prévoit l'élaboration d'un Plan d'Utilisation et de Gestion de la Plage (PUGP) avec un tableau des objectifs budgétés, moyens essentiels pour mieux mobiliser les moyens matériels et humains.

Une fiche d'autocontrôle de plage a été mise en place. Elle permet aux responsables locaux de la plage d'en assurer un suivi régulier, indispensable à la réussite de la gestion de la plage durant l'été. Elle est renseignée tous les 15 jours pendant l'été.

TRANSMETTRE AUX COMMUNES

Le 26 avril, 120 responsables techniques chargés de la gestion des plages de 25 wilayas et préfectures, et de plus de 55 communes littorales, ont commencé un cycle de formation en gestion des plages. Ce cycle se composait de trois sessions de trois jours chacune, dans trois villes différentes :

- du 26 au 28 avril 2016 à Agadir,
- du 17 au 19 mai 2016 à Tanger ;
- et du 31 mai au 2 juin 2016 à Casablanca.

Ce cycle de formation reposait sur les outils techniques développés par la Fondation et sur les aspects réglementaires de la gestion du littoral. La Fondation a mis à la disposition des agents des Collectivités territoriales un manuel de gestion de projet destiné à faciliter leur travail sur le terrain. Ce manuel est issu d'une étude menée en 2014 sur la gestion durable des plages et du littoral dans le cadre du programme Plages Propres, avec la Direction Générale des Collectivités Locales.

97%

DES EAUX CONTRÔLÉES SONT DE QUALITÉ A OU B.

CRITÈRES DE QUALIFICATION DES PLAGES :

Grace à l'engagement et l'accompagnement de ses différents partenaires, la Fondation continue d'améliorer la gestion des plages sur l'ensemble des critères de qualification des plages.

I. QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE

a) Surveillance de la Qualité des Eaux de Baignade

La qualité des eaux de baignade de **152** plages a été surveillée. **374 stations sur 386, soit 96,89 % des eaux contrôlées sont de qualité A ou B, conformes à la baignade selon la norme 03 7 200.**

Les plages labélisées « Pavillon Bleu » sont suivies selon la NM 03 7 199 (homologuée en 2014) issue de la Nouvelle Directive Européenne de 2006, et plus exigeante. Elles sont donc d'excellente qualité.

b) Surveillance de la Qualité du sable

26 plages ont fait l'objet d'analyses chimiques, mycologiques et typologiques. Elles ne présentent pas de contamination par les métaux lourds, ni par les hydrocarbures. Le sable des plages contrôlées ne présente pas de dermatophytes, ni de moisissures

c) Établissement des profils de plages

La norme NM 03 7 199 requiert la réalisation de profils des plages, décrivant les eaux de baignade et également les facteurs susceptibles d'influencer et de menacer leur qualité. Ces profils servent à la fois de source d'information pour les citoyens et d'outil de gestion pour les autorités responsables pour l'assainissement.

En conséquence, **pour une commune littorale, viser le label « Pavillon Bleu » signifie qu'elle s'intéressera autant aux eaux de baignade qu'au traitement des eaux usées**. Les profils de baignade établis valorisent les actions menées par les entreprises et les gestionnaires de plage en matière d'assainissement.

82 profils de plages ont été réalisés à fin 2016.

II. AMÉNAGEMENT ET GESTION DES PLAGES

a) Outil d'aménagement et de gestion

Un « Manuel de Projet pour la gestion, la préservation et la valorisation des plages » a été produit en 2016. Il fait suite à l'étude d'intensification du programme « Plages Propres » lancée en 2014 par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement avec la Direction Générale des Collectivités locales.

Ce manuel veut faciliter le travail des acteurs locaux sur le terrain et renforcer leurs capacités de gestion des plages. Il propose une gestion mieux adaptée à la nouvelle norme relative à la qualité des eaux de baignade au travers du PUGP, un excellent outil de planification et de gestion de la qualité des plages et de l'arrière-plage.

Ce manuel décompose le projet d'aménagement et de gestion de la plage durant la période estivale en quatre parties :

- Planification et préparation de la saison estivale ;

- Encadrement des comportements de l'ensemble des usagers des plages ;
- Rédaction de prescriptions relatives à des fournitures, des prestations et des travaux concernant la gestion des plages ;
- Suivi et bilan de la saison estivale.

Il comprend également un chapitre relatif aux cadres institutionnel et juridique des plages, avec un guide des interventions face aux comportements dangereux ou nuisibles.

b) Equipement des plages en mobilier amovible

Pour concilier attentes des estivants et protection des plages, la Fondation encourage les partenaires à mettre en place des équipements légers et amovibles qui s'intègrent à l'environnement sans porter atteinte à l'environnement direct et avoisinant.

En 2016, 20 plages sur 89 ont été complètement équipées en équipements amovibles.

c) Élaboration des plans d'utilisation et gestion des plages (PUGP)

La Direction des Ports et du Domaine Public Maritime accompagne le programme « Plages Propres » par l'élaboration des Plans d'Utilisation et de Gestion des Plages (PUGP), pour développer les plages tout en préservant leur environnement.

24 plages disposaient d'un PUGP à fin 2015 et 39 étaient en cours de réalisation en 2016, **soit un total de 63.**

Rappelons que depuis 2015, et conformément à la nouvelle convention de partenariat « Plages Propres », les plans d'utilisations et de gestion des plages sont un outil obligatoire pour chaque plage.

d) Blocs sanitaires, centres de premiers soins et centres de protection civile

Les plages du programme « Plages Propres » sont aménagées et équipées comme suit :

- **738 douches dont 36 pour personnes à besoins spécifiques**
- **690 toilettes dont 55 pour personnes à besoins spécifiques**
- **60 postes de premiers soins sur la plage**
- **129 points d'accessibilité.**

III. SÉCURITÉ

a) Balisage

Le programme de Balisage mené par Direction des ports et du domaine public Maritime, du Ministère de l'Equipement, du Transport et de la logistique, a permis d'équiper **73 plages en 2106, soit 10 de plus qu'en 2015.**

Il s'agit des plages de :

Tanger municipalité, Malabata, Achekar, Amiraux, sidi kankouch, Ksar majaz, oued aliane, dalia, Riffyien, cabo Negro 1, Cabo Negro 2, Mdiq , marina smir, Restinga sud, Trepietras, Martil, sania torress, Ras rmel, Miami, cala bonita, Quemado, Sfiha, Souani, Tala youssef, Badis, Torres, Cala Iris, Stehat, targha, kaa sras, amtar, Saadia, Saadia

26

PLAGES ONT FAIT L'OBJET D'ANALYSES CHIMIQUES, MYCOLOGIQUES ET TYPOLOGIQUES.

60

PLAGES DISPOSENT DE CENTRES DE PREMIERS SOINS DE PROXIMITÉ

plateforme, sidi hssaine souani, Kariat arekmane, Ras el ma, Boucana, Souani, Rabat, Salé ,des nations, skhirate, sidi abed, Mehdia, Moulay bousselham, Tamaress 1, Mohammedia, sablette, Bouznika, David sanaoubar, Eljadida , haouzia, moulay abdellah, sidi abed, Oualidia, sidi rahal, Essaouira, Sidi kaouki, Safi, Souiria lkdima, Agadir, taghazout, aghrod , abouda km 25, imi ouaddar, aourir, imourane, aghrod 2, Tifnit, Sidi ouassay, Aglou, Sidi ifni, Foum el oued, oum labouir.

Nota : le choix de ces plages se fait dans le cadre de concertation entre les membres du comité national « Plages Propres ».

b) Sécurité des baigneurs

La Direction Générale de la Protection Civile a mobilisé pour cette édition des moyens humaines et matériels importants :

- 92 postes de protection civile sur les plages
- 207 professionnels de la protection civile mobilisés sur les plages
- 2193 nageurs sauveteurs recrutés par la Direction de la Protection civile
- 2104 Nageurs sauveteurs formés par l'ANAPEC en matière de communication et gestion de stress, dont 100 maitres-nageurs professionnels
- 43 ambulances
- 1369 bouées de sauvetage
- 272 gilets de sauvetage
- 1188 paires de palmes
- 86 planches
- 22 mégaphones
- 239 miradors
- 71 paires de jumelles
- 456 parasols
- 23 Jet-Ski
- 61 Zodiacs
- 6 quads

c) Couverture sanitaire

60 plages disposent de centres de premiers soins de proximité. 70% d'entre eux sont gérés par plus de 356 cadres médicaux (médecins et infirmiers). Le reste des centres est géré soit par le croissant rouge marocain, soit ils sont des antennes médicales privées mis en place par les partenaires économiques.

IV. SENSIBILISATION ET ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

a) Elaboration d'un recueil de sensibilisation et d'éducation au développement durable :

La sensibilisation et l'éducation sont un élément central des programmes « Plages Propres et Pavillon Bleu ». La Fondation et l'ensemble de ces partenaires ont mené une multitude d'actions en ce sens sur les plages, convaincus qu'elles sont la base du succès à long terme.

Un recueil de bonnes pratiques en matière de sensibilisation et d'éducation au développement durable a été élaboré par la Fondation en 2016. L'objectif de ce recueil est d'offrir une synthèse des best-practices d'éducation au développement durable, menées en vue de favoriser l'émergence d'un comportement protecteur de l'environnement quasi instinctif.

C'est un outil pour les institutionnels Marocains et les acteurs locaux (municipalités, associations, partenaires économiques) désireux d'améliorer les actions d'éducation et de sensibilisation autour de la protection environnementale des plages et du littoral marocain. Il propose

un transfert de savoirs, adapté au contexte marocain, et suggère des idées d'activités d'éducation, de communication et de sensibilisation à l'environnement qui s'inspirent des pratiques en cours au Maroc et à l'étranger.

Il englobe **60 fiches d'activités menées sur la plage et le littoral au Maroc et à l'étranger. 43 % de ces fiches correspondent à des bonnes pratiques locales.**

b) Mise en place d'activités de sensibilisation et d'Education au Développement Durable:

Lieu de loisirs et de repos par excellence, la plage est aussi un lieu propice à la sensibilisation et à l'éducation au développement durable. Dans ce cadre, 36 plages ont vu la mise place de village de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, s'appuyant sur des associations locales ou des agences spécialisées.

Ces activités de sensibilisation sont très variées, permettant aux jeunes estivants de bénéficier des différents ateliers mis à leur disposition :

- **Atelier d'Éducation et de Sensibilisation :** des encadrants s'appuient sur des outils pédagogiques pour sensibiliser et éduquer les enfants à la protection de l'environnement (tri sélectif, recyclage, les énergies renouvelables, les changements climatiques etc.). Les partenaires de la Fondation ont été invités à privilégier les changements climatiques dans cette sensibilisation, dans la perspective de la tenue en novembre 2016 au Maroc de la 22ème Conférences des Parties (COP 22) sur les changements climatiques.
- **Ateliers de recyclage artistique et scientifique :** les cycles de vie des déchets sont expliqués aux enfants qui apprennent à recycler les objets pour leur donner une seconde vie, notamment artistique.
- **Radio-plage, multimédia, et bibliothèque :** l'opérateur se rapproche de la population à travers des messages de sensibilisation diffusés sur la radio de la plage, parlant des déchets les plus fréquents sur la plage et de leur durée de vie.
- **Tournois sportifs et aires de jeux :** des animations autour de la nature, la mer, la protection de l'environnement et du littoral sont organisées pour les estivants (Spectacles de marionnettes, pièces de théâtre, jeux de société et éducatifs, tournois encadrés de football et de volley-ball sur des terrains aménagés, radio plage, karaoké, concours de danse et de chant, quizz, micro-mobile, etc.)
- **Visites à des espaces naturels sensibles :** des visites de découverte ont été organisé aux profits des jeunes à des sites naturelles, forêts, SIBE,….

Plus de 100 associations locales ont participé et cette sensibilisation et animation sur les plages.

c) Participation de la Fédération Nationale du Scoutisme Marocain

La Fédération Nationale du Scoutisme Marocain (FNSM) a participé pour la 14e année consécutive à l'opération « Plages Propres ». Elle a mené des actions de sensibilisation, d'éducation à l'environnement et d'animation sur six plages du programme (Saïdia, Tanger, Agadir, Ain Diab, El Haouzia, El Oualidia). La participation de la FNSM à l'opération Plages Propres 2016 a été parrainée par le Groupe Holmarcom, Maroc Telecom, Royal Air Maroc, l'ONEE et la Fondation Banque Populaire.

7200 scouts et guides ont participé à cette campagne.

15500 engagements signés en faveur du respect de la plage et de son environnement.

84000 estivants dont **6000** enfants sensibilisés à l'environnement

7 200

SCOUTS ET GUIDES ONT PARTICIPÉ À PLAGES PROPRES

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La Fondation tient à saluer l'effort volontaire et soutenu de ses partenaires (entreprises publiques et privées) qui se sont engagés dans l'opération « Plages Propres ». Une amélioration notoire en matière de nettoyage et de gestion des plages a été constatée pour cette édition.

Au delà de ces efforts notoires et les résultats positifs atteints, des améliorations sont possibles et souhaitables pour aller plus loin dans la mise à niveau des plages marocaines.

Le comité national « Plages Propres » a constaté les éléments qui suivent :

a) Infrastructure et aménagement :

- Des plages ne possèdent pas d'accès aménagés et sécurisés, notamment pour les personnes à besoins spécifiques. Pour certaines plages, l'agencement des caillebotis, quand ils existent, n'est pas aux normes.
- Sur certaines plages, les locaux destinés pour les services d'urgence (Protection Civile, Forces de l'ordre, Centre de soins…) ne sont pas dans un état approprié.
- Les panneaux de signalisation indiquant l'accès à certaines plages manquent.
- Des centres de premiers sont fermés par manque de personnel médical-paramédical.

b) Gestion

- Les activités sportives se déroulent au milieu des estivants, comme les activités nautiques le sont dans les zones de baignade.
- La répartition des poubelles et des corbeilles n'est pas toujours judicieuse. Elle ne tient pas compte de la largeur de la plage.
- Le personnel affecté au nettoyage de la plage n'est pas toujours suffisant.
- La programmation du nettoyage et de la collecte n'est pas toujours adéquate;
- L'occupation de la surface utile de la plage (près du rivage) par les loueurs de parasols et de chaises pose problème.

c) Sécurité et couverture sanitaire

- Le nombre de miradors est insuffisant sur certaines plages.
- La présence des drapeaux sur l'état de la mer n'est pas généralisée.
- La pratique d'activités sportives et nautiques a lieu au milieu des estivants.

d) Sensibilisation et éducation

- L'affichage du programme des activités de Sensibilisation et d'Education au Développement durable, et des résultats de la qualité des eaux de baignade, n'est pas généralisé.

Compte tenu de ces observations, le comité national « Plages Propres » suggère de:

- Inciter les communes et les partenaires à prévoir des

TROPHÉES LALLA HASNAA LITTORAL DURABLE

accès aménagés pour les personnes à besoins spécifiques et veiller à leur bonne gestion.

- Veiller au strict respect de l'interdiction de l'exercice des activités sportives et nautiques au milieu des estivants, de la circulation des animaux, des motocyclettes et autres engins sur les plages.
- Les communes littorales doivent élaborer un cahier des charges relatif à la concession de l'espace littoral (plage) conformément aux normes de qualité, de propreté et d'hygiène du label « Pavillon Bleu » ;
- Activer la mise en œuvre des PUGPs élaborés.
- Organiser les activités de location de parasol sur les plages.
- Renforcer la surveillance et les contrôles liés à l'activité nautique, et veiller au respect du balisage.
- Interdire les activités de location et de pratique de jet ski sur les plages publiques.
- Réactiver auprès des wilayas et préfecture, le sous-comité d'hygiène et de sécurité instauré par le guide santé, hygiène, sécurité et accessibilité élaboré par la Fondation.
- Renforcer le mécanisme d'affichage des résultats de la qualité des eaux de baignade.

Les **« Trophées Lalla Hasnaa Plages Propres »** sont devenus depuis 2014, les **« Trophées Lalla Hasnaa Littoral Durable »**. Cette nouvelle définition, plus large, permet de récompenser et soutenir l'ensemble des actions menées pour la protection du littoral. La deuxième édition a été lancée cette année, pour reconnaitre les meilleures pratiques menées sur le littoral.

Les Trophées s'intéressent à la gestion, la préservation et la sauvegarde de l'ensemble du littoral national, valorisent les bonnes pratiques et encouragent les comportements socialement et écologiquement responsables.

مؤسسة محمد السادس لحماية البيئة

FONDATION MOHAMMED VI
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

www.fm6e.org

Route de Zaers, Avenue Mohammed VI Rue El Madani Ibn Houssaïni. B.P 5 679 Rabat - Maroc
Tél. : 05 37 65 88 44 - Fax : 05 37 65 55 31
E-mail : environnement@fm6e.org